



accident corporel réception indemnisation avant délai retraction

Par **GOSSEREZ**, le **28/09/2019** à **13:48**

Bonjour

Victime d'un accident de la route dans le cadre de mon travail, je viens d'accepter l'offre d'indemnisation accident corporelle de l'assurance.

J'ai reçu le chèque de l'assureur 5 jours après avoir envoyé mon acceptation alors que j'ai 14 jours pour me rétracter.

L'assureur est-il dans la légalité ou s'agit-il d'un vice de procédure.

Dans l'attente de vous lire

Cordialement

Sylvie GOSSEREZ